

DOSSIER DE DECLARATION DECENNALE DE
DRAGAGES DES SEDIMENTS DANS L'ESTUAIRE
DE LA VILAINE
RESUME NON TECHNIQUE

Juin 2016



TABLE DES MATIERES

1.	LA PROBLEMATIQUE	2
2.	LES TRAVAUX DE DRAGAGE	2
a.	<i>Localisation</i>	2
b.	<i>Volumes</i>	3
c.	<i>Planning</i>	3
3.	LES PROCEDURES.....	4
a.	<i>La concertation</i>	4
b.	<i>La compatibilité avec le SDAGE, le SAGE Vilaine et le PGRI</i>	4
c.	<i>Le dossier de déclaration et l'évaluation des incidences NATURA 2000</i>	4
4.	SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES DE REDUCTION ASSOCIEES	5
5.	LES MESURES DE SUIVI DES TRAVAUX.....	5

1. LA PROBLEMATIQUE

L'accélération de l'envasement de l'estuaire de la Vilaine, à la suite de la construction du barrage d'Arzal, est un phénomène de grande ampleur, qui affecte les équilibres économiques et écologiques locaux. La principale cause reconnue de ce sur-ensablement tient dans une accélération des processus naturels de sédimentation due à la présence de l'ouvrage.

Le besoin d'établir un programme d'actions cohérent pour lutter contre les effets néfastes de cet envasement a été affirmé dès le premier SAGE Vilaine de 2003. Des dragages annuels sont ainsi effectués dans l'estuaire de Vilaine depuis 2005, afin de maintenir la navigation et l'accès à l'estuaire dans certains points stratégiques et pérenniser les usages locaux estuariens (plaisance, conchyliculture, pêche).

Ils sont réalisés avec un rotodévaseur qui remet la vase en suspension au jusant pendant les vives eaux, entre octobre et mars, chaque année. Ils sont aujourd'hui reconnus et plébiscités par les acteurs locaux. Depuis 2013, à la demande des acteurs locaux, des dragages estivaux sont venus compléter les dragages hivernaux, en mode dérogatoire de la déclaration initiale.

Les opérations de rotodévasage s'effectuent au **jusant** (de PM à PM+7h) lors des **vives eaux (coefficient supérieur à 70)**, dont les courants de marée plus importants qu'en mortes eaux, vont entraîner davantage des sédiments remis en suspension.

Cette technique de dragage a parfaitement répondu aux besoins locaux. Les suivis environnementaux ont par ailleurs mis en évidence l'impact négligeable de la remise en suspension des sédiments sur la qualité de l'eau et les usages situés en aval des dragages (conchyliculture principalement).

2. LES TRAVAUX DE DRAGAGE

A. LOCALISATION

Les dragages sont situés dans l'estuaire de la Vilaine, à l'aval du barrage d'Arzal, sur les communes d'Arzal, Camoël, Pénestin et Billiers dans le Morbihan (Cf Localisation des dragages en estuaire de Vilaine).

Quatre sites sont concernés :

1. Le port de Tréhiguier à Pénestin,
2. Le port de Vieille-Roche à Camoël,
3. L'aval de l'écluse du barrage d'Arzal,
4. Le chenal d'accès au port à sec de Tréhudal.

Ils sont localisés sur la carte ci-après :



Localisation des dragages en estuaire de Vilaine

B. VOLUMES

Les volumes annuels dragués sur chaque site seront les suivants :

- ✓ Port de Tréguier :
 - Dragages hivernaux : entre 24 000 m³ et 30 000 m³ selon les années,
 - Dragages estivaux menés de façon dérogatoire en 2013, 2014 et 2015 : entre 3 500 et 5 000 m³ par dragage. Il est prévu de réaliser trois dragages estivaux (cf calendrier de réalisation ci-après), on peut donc estimer les volumes dragués à 15 000 m³ maximum pendant la période estivale (en effet, plus la fréquence des dragages est importante, moins les volumes sont importants chaque fois).
 - Le volume total dragué sur le port de Tréguier est donc de 45 000 m³/an maximum.
- ✓ Port de Camoël : entre 11 000 m³ et 24 000 m³ selon les années,
- ✓ Aval de l'écluse : le volume est plus délicat à estimer car le chantier a toujours été réalisé en dernier pour répondre à la demande des plaisanciers, au mois de mars, alors que la bathymétrie pré-dragages était réalisée début octobre de l'année d'avant. Etant donné le temps entre la bathymétrie initiale et les dragages, il n'est pas pertinent de calculer des volumes dragués. On peut estimer néanmoins le volume de l'ordre de 5 à 8 000 m³/an.
- ✓ Pour l'accès au port à sec de Tréhudal, le temps de dragage est estimé à 2 ou 3 jours, et les volumes correspondants inférieurs à 1 000 m³/an.

Le volume total dragué annuellement est estimé à 78 000 m³ maximum.

C. PLANNING

Le calendrier de réalisation des dragages, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, est détaillé ci-dessous. Il reprend les périodes de dragages, les périodes de bathymétrie liées aux dragages et les périodes de

maintenance du rotodévaseur. On note que l'on met à profit les contraintes des mytiliculteurs pour effectuer la maintenance du matériel.

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
Dragages												
Bathymétrie sites		post été et pré hiver						post hiver		pré été		
Maintenance												

Calendrier des dragages en estuaire de Vilaine

Les dragages seront donc réalisés majoritairement de mi-octobre à fin mars. Des dragages complémentaires d'entretien seront réalisés pendant une marée de vive-eau en juin, en août et en septembre. L'entretien estival sera réalisé principalement à Tréhiguier.

3. LES PROCEDURES

A. LA CONCERTATION

Les dragages menés dans l'estuaire de la Vilaine depuis 2004 font l'objet d'une concertation importante, au travers de la mise en place :

- d'un groupe de travail spécifique sur l'envasement rassemblant toutes les parties prenantes concernées par l'envasement de l'estuaire et les dragages menés sur cet espace,
- d'un Comité d'estuaire, instance de concertation locale représentative de la CLE du SAGE Vilaine pour la partie littorale de son bassin. Le Comité d'estuaire est régulièrement tenu informé des travaux de dragages menés en estuaire de Vilaine. Le SAGE Vilaine est donc associé aux dragages menés par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine en estuaire de Vilaine.

Ces deux instances permettent d'élaborer et de valider le planning annuel et les modalités de réalisation des dragages. Il est important de souligner que le groupe de travail envasement a constitué le comité technique de pilotage de la révision du dossier de déclaration des dragages. Ces instances ont ainsi permis de travailler avec les acteurs locaux pour élaborer le planning proposé dans ce dossier. Ce dernier a été réalisé en concertation avec les professionnels et les acteurs locaux pour déterminer les périodes de travaux les moins dommageables à leur activité, en accord avec les préconisations environnementales.

B. LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE, LE SAGE VILAINE ET LE PGRI

Le projet de dragages en estuaire de Vilaine prend en considération les dispositions relatives aux dragages du SDAGE Loire Bretagne (10B-1 et 10B-2), et respecte les principes des autres orientations du SDAGE du chapitre 10 « Préserver le littoral ». Il répond également à la disposition 77 du SAGE Vilaine relative aux dragages et aux objectifs de l'orientation 3 sur la réduction des impacts liés à l'envasement du chapitre « Baie de Vilaine », et est cohérent avec les autres orientations de ce chapitre. Il est donc compatible avec le SAGE Vilaine.

Pour finir, le projet de dragages en estuaire de Vilaine est également compatible avec les objectifs du Plan de Gestion du Risque Loire-Bretagne.

C. LE DOSSIER DE DECLARATION ET L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les travaux de dragage sont soumis à déclaration au titre de la Rubrique 4.1.3.0 du décret n° 2006 881 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92 3 du 3 janvier 1992 codifiée et modifiant le décret n° 93 743 du 29 mars 1993.

Par ailleurs, certains dragages se situant en zone Natura 2000 (port de Tréhiguier et aval du port à sec de Trehudal) ou à l'amont proche de ces zones (Vieille-Roche à Camoël et aval de l'écluse du barrage d'Arzal), le document d'incidences au titre de la « Loi sur l'Eau » a été complété par une évaluation des incidences Natura 2000, conformément à l'article R.414 23 du Code de l'Environnement (modifié par décret n°2010 365 du 9 avril 2010).

4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES DE RÉDUCTION ASSOCIÉES

Le projet de dragage des sites en estuaire de Vilaine engendre plusieurs types d'incidences, à des degrés divers :

- ✓ Aucun effet, direct ou indirect ne sera perceptible par les usagers sur les conditions d'agitation.
- ✓ Les dragages ont une incidence négligeable sur la turbidité, qui est déjà naturellement très importante en vives eaux.
- ✓ Les dragages n'ont pas d'incidence sur la qualité bactériologique et chimique des moules situées en aval des dragages, et sur la qualité bactériologique de l'eau.
- ✓ Les dragages ont un impact faible sur l'eutrophisation déjà importante des eaux de l'estuaire de la Vilaine
- ✓ L'impact des dragages sur les dépôts en estuaire est localisé (chenal), faible et surtout négligeable par rapport aux dépôts « naturels » liés à la dynamique des sédiments dans l'estuaire.
- ✓ Les incidences des dragages sur les compartiments biologiques, et notamment sur les espèces et habitats protégés au titre de Natura 2000 peuvent être qualifiées :
 - de directes et temporaires au niveau des fonds entretenus, même si ceux-ci ne présentent pas une richesse spécifique ni une biomasse importante. De plus, la plupart des organismes concernés possèdent des capacités de recolonisation et de développement importantes.
 - de négligeables (ou non significatives), temporaires et majoritairement indirectes pour l'ensemble des autres habitats et pour les espèces de ces sites.
- ✓ L'approfondissement des chenaux et des bassins portuaires aura un effet direct sur l'amélioration des conditions de navigabilité et de sécurité des secteurs dragués. Cet effet est souhaité le plus durable possible, mais ne dépassera pas quelques mois pour l'ensemble des sites. Les fonds retrouveront peu à peu leur configuration avant les travaux de dragage. Cet effet sera bénéfique à la fois pour les nombreux professionnels et les plaisanciers usagers de sites.

Au regard de ces éléments, plusieurs propositions de mesures d'accompagnement ou de limitation des incidences ont été proposées : l'information aux navigateurs, des dragages effectués en vive-eau et au jusant afin d'exporter les vases le plus loin possible en aval, une concertation et une transparence vis-à-vis des dragages, à travers le groupe de travail envasement et le Comité d'estuaire.

5. LES MESURES DE SUIVI DES TRAVAUX

Un nouveau protocole de suivi plus adapté à l'analyse des impacts des dragages sur les moules dans le contexte de l'estuaire de la Vilaine est proposé. Il s'appuie sur trois axes : le suivi de la qualité des sédiments, le suivi de la croissance et de la mortalité des moules en aval des dragages, et l'intégration des résultats des suivis Ifremer.

Pour finir, un suivi bathymétrique des zones draguées sera effectué trois fois par ans afin d'estimer les volumes dragués à chaque campagne, et annuellement.